



: Tout savoir !



Lecteurs concernés : *(liste non exhaustive)*

Direction financière, direction comptabilité, direction de la fiscalité, direction des achats, direction des ventes, direction des systèmes d'information, direction juridique.

I. Introduction :

La facture électronique permet un mode de transmission beaucoup plus performant que le format papier. La « Factur-X » s'inscrit dans ce cadre tout en **accélérant aussi le traitement de données et donc la digitalisation des processus**.

Elle apporte une solution pour toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur process. ET enfin, respectueuse de standards européens et mondiaux dont elle dérive directement, elle permet une activité commerciale en dehors de nos frontières.

Note : Retrouver toutes les autres thématiques déjà traitées dans la dernière page de la fiche, et sur le site du FNFE-MPE (voir <http://fnfe-mpe.org/publications/>).

II. Factur-X définition

Factur-X est un format de facture électronique au standard franco-allemand, en PDF/A-3, contenant une représentation lisible de la facture (Le PDF) et un fichier de données structurées (en pièce jointe « à l'intérieur » du PDF).

Le format PDF/A-3 est conçu pour les besoins d'archivage long terme des documents, c'est à dire la capacité de les conserver un document lisible dans le temps (voir détail plus bas sur le PDF/A-3).

Ce fichier de données est lui-même conforme à la norme européenne de facture électronique EN 16931 qui recense environ 160 données de factures, ainsi que des règles de gestion associées.

Il se décline en 5 profils en poupées gigognes afin de répondre à la capacité et aux besoins des acteurs économiques à produire des fichiers de données plus ou moins « riches » :



MINIMUM : 18 données essentielles d'entête et pied, minimum nécessaire pour adresser le secteur public via ChorusPro.



BASIC WL : toutes les données d'entête et pied utiles pour les acheteurs (y compris celles du profil MINIMUM), avec les règles de gestion applicables.



BASIC : BASIC WL avec les données essentielles de ligne(s). Ce profil respecte toutes les règles de gestion de la Norme EN 16931.



EN16931 : toutes les données de la norme et toutes les règles de gestion (données obligatoires, règles de TVA, règles de cohérence de calcul).



Et un profil **EXTENDED**, contenant plus de données encore pour adresser certains cas métiers très spécifiques.

Pour approfondir :

Syntaxe de données : Le fichier de données de Factur-X est défini dans la syntaxe XML UN/CEFACT CII D16B mais les correspondances avec les syntaxes implémentant aussi la Norme sémantique EN16931 XML UBL2.1 et UN/EDIFACT INVOIC D16B existent.

PDF/A-3 (A comme Archivage) : Du fait du respect de la norme ISO 19005-3, publique, ce format peut être ouvert par de nombreux logiciels ou applications. Il est de plus conforme à la version 3 de cette norme (d'où le « -3 »), qui autorise de joindre des fichiers divers dans le PDF, qui sert donc aussi d'enveloppe. Cette capacité est utilisée dans Factur-X pour associer un fichier de données structuré d'informations de la facture. Il contient également les descriptions des polices utilisées.

III. Le meilleur des deux mondes pour la productivité et les échanges

Lisibilité :

Le format Factur-X, grâce au PDF, est d'abord une représentation lisible de la facture, comme toute facture papier ou électronique sous forme PDF simple, encore majoritairement utilisée entre entreprises.

Cela permet au destinataire de la facture de conserver son processus de traitement des factures entrantes, fondé sur une représentation lisible s'il ne souhaite pas ou n'est pas en mesure d'utiliser les données structurées jointes. Il pourra adapter son processus quand il le voudra ou pourra. Exemple :

- Une entreprise qui aurait mis en place un système de LAD/RAD pour la capture de certaines données de ses factures entrantes peut tout à fait continuer à le faire avec Factur-X dans un premier temps puisqu'il s'agit d'abord d'une facture PDF. Elle pourra utiliser directement les données structurées présentes dans Factur-X dès qu'elle le souhaitera.
- La facture originale est ainsi nativement lisible pour les échanges avec l'émetteur ou d'autres intervenants (affacturage, banque, expert comptables, etc...).

Traitement des données :

Le format Factur-X permet aussi de s'appuyer sur le format de données structurées joint à la représentation lisible pour l'intégrer directement en comptabilité ou dans un système achats. Exemple :

- Certaines entreprises ont mis en place un système P2P (Purchase to Pay) s'appuyant sur des données structurées ou un système intelligent d'intégration des factures en comptabilité.
- Factur-X apporte directement les données structurées nécessaires pour son intégration comptable et potentiellement son traitement (rapprochement, validation), sans saisie, ni traitement préalable de capture ou d'encodage de données de facture.

« Interopérabilité » de l'écosystème :

Par ailleurs, ce format est particulièrement adapté à un écosystème hétérogène où se côtoient TPEs, PME, ETI, Grandes Entreprises, secteur public et où chacun profite d'investissements ou de processus différents. Exemple :

- Une TPE ou PME peut émettre ses factures sous format Factur-X vers ses clients qui utiliseront ou non les données structurées à leur rythme et en fonction de leurs processus en place.
- Une TPE faisant affaire avec une collectivité locale peut envoyer une Factur-X vers Chorus Pro, qui l'accepte depuis avril 2018. Ainsi cette entreprise ne doit pas valider et compléter manuellement, facture par facture, l'extraction de données proposée par ChorusPro pour les factures PDF simples.
- Une grande entreprise qui souhaite digitaliser l'ensemble de son traitement de factures entrantes pourra demander soit des formats structurés complets (EDI) ou le format Factur-X à son panel de fournisseurs, suivant leurs tailles et leurs pratiques, pour intégrer et traiter le plus automatiquement possible ces factures.

⇒ **C'est donc un « changement dans la continuité » !**

IV. Compatibilité garantie avec la réglementation européenne

Le standard Factur-X a été défini par le FNFE-MPE, avec son homologue allemand (FeRD, historiquement sous le nom ZUGFeRD = Factur-X), dans le plus strict respect des directives européennes :

- Implémentation de la norme européenne EN16931, avec les règles de gestion garantissant la conformité formelle avec la réglementation fiscale européenne, transposée en droit français.
- Mode d'émission de tout type (email, dépôt sur portail, utilisation d'API, transmission sécurisée AS2 ou autre).
- Conformité fiscale avec la mise en place de contrôles documentés et permanents permettant d'établir une Piste d'Audit Fiable, ou au travers d'une signature électronique qualifiée.

LE FNFE-MPE et le FeRD continuent d'assurer l'évolution de Factur-X en adaptant ce standard en fonction des évolutions de la norme européenne EN16931 sur laquelle sont basées les données structurées, en particulier pour enrichir le profil EXTENDED de données et règles de gestion nécessaires à certains cas métiers spécifiques : **l'utilisation de Factur-X permet la conformité des factures émises à la réglementation actuelle.**

V. Modularité et facilité de mise en œuvre

Quel profil Factur-X choisir ?

Le format Factur-X permet une densité d'information de facture sous forme de données structurées directement utilisable par les systèmes, en fonction des besoins de la relation clients-fournisseurs et des données légitimes souhaitées pour chaque processus client ou chaque secteur d'activité. C'est pourquoi il existe 5 profils pour guider vos priorités. De plus, le fait que ces profils soient construits en poupées gigognes fait que si vous êtes en capacité de produire par exemple le profil le plus riche EN16931, vos clients qui n'utilisent que les données du profil MINIMUM pourront le faire sans que vous ayez à gérer des profils différents par clients :

- ✓ En factures sortantes, il convient de sonder vos clients passés en facture électronique pour connaître leurs besoins en données et leur niveau de digitalisation du processus. Puis il convient de voir quelle richesse de données de factures vous pouvez produire. Vous pouvez alors choisir le bon profil, sachant que le plus recommandé est le BASIC. Toutefois, vous pouvez procéder par étapes, en commençant par le profil MINIMUM, puis BASIC WL, etc...
- ✓ En factures entrantes, vous pouvez recommander à vos fournisseurs d'utiliser au minimum un profil nécessaire à vos besoins d'automatisation de votre processus de traitement (actuel ou à venir). Cette vision cible vous permettra de mieux définir les données finalement nécessaires à un traitement automatisé sans exiger forcément une richesse de données que seuls un petit nombre de vos fournisseurs sont en capacité de fournir. Ainsi, vous pourrez déployer plus largement avec un impact nul ou minimal sur vos processus d'automatisation.

Facilité de mise en œuvre :

Il existe deux approches pour émettre des factures sous format Factur-X :

1. Profiter des dernières évolutions de votre logiciel de facturation. En effet, de plus en plus d'éditeurs ont déjà ou vont intégrer prochainement un format de sortie Factur-X. Il convient de vous renseigner auprès de votre éditeur.
2. Réaliser un module complémentaire de formatage de facture au sein de votre système d'information dans la mesure où vous disposez déjà facilement d'une représentation lisible sous format PDF et d'un jeu de données de factures partiel ou complet. Ce développement reste alors très léger, sachant que vous pouvez profiter de nombreux outils et documentation en libre accès dans la communauté :
 - ✓ A chaque profil Factur-X est associée une description précise des données, avec des exemples, qui se retrouve pour plus de détails dans les liens suivants : <http://fnfe-mpe.org/factur-x/>
 - ✓ Il existe également des outils de tests en ligne ou que vous pouvez intégrer dans vos chaînes de traitement pour vous assurer de la conformité de vos Factur-X entrantes ou sortantes : <https://services.fnfe-mpe.org>
 - ✓ Il existe une communauté d'experts Factur-X de plus en plus développée, animée par le FNFE-MPE et le FeRD, par exemple dans le cadre de Hackathon ou des Journées de la Facture Électronique.

VI. Conclusion

Le format Factur-X répond de manière simple, dans un cadre normalisé européen, à une meilleure digitalisation des échanges inter-entreprises et vers le secteur public et à l'intégration de données dans vos systèmes.

En cette période où la France et L'Europe s'orientent vers des échanges de plus en plus intégrés et temps réel avec les institutions de contrôle de TVA (« Clearance », « real Time Monitoring »,...), **le format Factur-X est une réponse pragmatique, accessible au plus grand nombre**, pour accompagner un basculement rapide vers 100% de factures électroniques. Il sera facilement adaptable aux exigences fiscales à venir en France (obligation de facture électronique à horizon 2023 – 2025, cf article 153 de la loi de finance 2020).

Factur-X répond parfaitement à l'exigence de disposer de données, en nombre restreint, directement exploitables par les systèmes de gestion et de contrôle, et à la nécessité et capacité de fournir une présentation directement lisible par de nombreuses solutions et applications pour des utilisateurs finaux.

Factur-X a ainsi vocation à remplacer rapidement les factures papier et PDF simples !

A propos du FNFE-MPE

Le Forum National de la Facture Electronique, qu'est-ce que c'est ?

Créée en 2016, le Forum National de la Facture Electronique et des Marchés Publics Electroniques (FNFE-MPE) est une association dédiée à la facturation électronique.

Le FNFE-MPE est le miroir en France du forum européen sur la facture électronique European Multi-Stakeholder Forum for Electronic Invoicing (EMSFEI)

Cette plateforme doit permettre une plus large concertation entre tous les acteurs publics et privés français et a dans ses missions d'être force de proposition dans la définition des réglementations, politiques publiques et toute mesure incitative concourant au déploiement de la facture électronique.

Documents en relation avec le thème de la fiche :

Titre du document	Lien site FNFE-MPE
<i>Fiche 1 : Faire un état des lieux pour mettre en place une facture électronique</i>	http://fnfe-mpe.org/wp-content/uploads/2019/05/FNFE-Process-et-ORGA_1_Mener-son-etat-des-lieux.pdf
<i>Fiche 2 : Les modes d'échange légaux des factures électroniques</i>	http://fnfe-mpe.org/wp-content/uploads/2019/07/FNFE-Process-et-ORGA_2_Modes-d%C3%A9change-des-factures-%C3%A9lectroniques-27-06-2019-VF-1.pdf
<i>Fiche 3 : Les bonnes pratiques de communication pour la mise en place de la facture électronique</i>	http://fnfe-mpe.org/wp-content/uploads/2019/07/FNFE-Process-et-ORGA_2_Modes-d%C3%A9change-des-factures-%C3%A9lectroniques-27-06-2019-VF-1.pdf
<i>[FNFE-MPE] : Piste d'audit fiable, vecteurs de performance digitale</i>	http://fnfe-mpe.org/groupes-de-travail/guide-des-bonnes-pratiques/
<i>[GS1 France/GALIA] : La facturation électronique - Guide des bonnes pratiques</i>	http://www.galia.com/dyn/s_recommandations.asp?id_rub=98 https://bit.ly/2D6dWmD
<i>Article Revue Fiduciaire comptable décembre 2018</i>	http://fnfe-mpe.org/revue-fiduciaire-comptable-facture-electronique-formats-factur-x/

Rédacteur permanents, membres du FNFE-MPE :

- Aihedan Dilimulati (GS1 France)
- Florence Dexant (CrossPartners)
- Nadine Garaud (GALIA)
- Claude Charmot (Auratechcom)
- Vincent Barbey (Ocentis, représentant MEDEF)
- Christine FORET (GrandCarré)

